

# Décentralisation et Gouvernance Locale

« Pour une gestion locale plus efficace, démocratique  
et responsable des services et des ressources »

Atelier national sur les  
résultats de l'étude sur la  
mise en œuvre des textes liés à  
la gestion décentralisée des  
ressources naturelles

Tambacounda

10 août 2004

Préparé par DGL Felo pour l'ARD, Inc.  
Au titre du Contrat N° 685-C-00-00-00037-  
00

Avec l'USAID/Sénégal

### Liste des abréviations et acronymes

ANCR	Association Nationale des Conseils Ruraux
ARD	Agence Régionale de Développement
ARD, Inc.	<i>Associates in Rural Development, Inc. (Programme DGL Felo, ARD, Inc./Sénégal)</i>
ASCOM	Assistant Communautaire
CBF	Chef de Brigade Forestière
CL	Collectivité Locale
CNCR	Conseil National de Concertation des Ruraux
CR	Conseil Rural
CRF	Contrôle Régional des Finances
CV	Chef de Village
DGL Felo	Décentralisation, Gouvernance Locale, Progrès
FDD/GRN	Fonds de Dotation à la Gestion des Ressources Naturelles
FFN	Fonds Forestier National
GDRN	Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTT	Groupe Technique de Travail
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
OCB	Organisation Communautaire de Base
PA	Plan d'Aménagement
PCR	Président du Conseil Rural
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
SEF	Service des Eaux et Forêts
SIEF	Système d'Informations Ecologiques et Forestières
USAID	<i>United States Agency for International Development</i>

245-03

## Résumé

Le programme DGL Felo a entrepris depuis décembre 2002 une étude relative à la mise en œuvre des textes et règlements liés à la gestion décentralisée des ressources naturelles dans les communautés rurales (CR) de Kounkané, Maka, Dialacoto, Kothiary et Mampatim. Les résultats issus de l'étude et des ateliers de restitution et d'information au niveau local ont servi de base de discussion à l'atelier national tenu le 10 août 2004 à Tambacounda sur les retombées financières de la gestion des ressources naturelles (GRN) pour les collectivités locales.

L'objectif général de l'atelier était d'entamer un plaidoyer en direction des décideurs en leur proposant des observations et recommandations concernant les mesures pratiques à prendre sur les plans juridique, technique, organisationnel etc., pour permettre aux collectivités et organisations locales de mieux tirer profit de leurs ressources naturelles de manière durable.

Ainsi, deux thèmes ont été présentés, à savoir: 1) Affecter des ressources aux collectivités locales pour une meilleure prise en charge de la GRN; 2) Améliorer la mise en œuvre des dispositions organisant la campagne d'exploitation des produits contingentés.

Pour le premier thème, l'atelier considère qu'à l'instar des autres domaines de compétences transférées, tels l'éducation, la santé, la culture et la jeunesse et sports, l'environnement et la GRN doit bénéficier d'un fonds de dotation compte tenu du rôle important que ce secteur joue dans le développement du pays. Ce fonds permettrait une meilleure prise en charge des activités de gestion des ressources naturelles si l'on considère les faibles budgets des CR. En attendant la mise en place de ce fonds, l'atelier recommande que l'Etat verse, sur la base d'un taux à déterminer, des ristournes aux CL où sont tirées des recettes domaniales, tant du point de vue de l'exploitation forestière que de la chasse. Aussi, le versement de ristournes contentieuses aux CL doit-il être appliqué pour la chasse au même titre que l'exploitation forestière?

Pour le second thème, il a été déploré le déficit de communication entre les différents acteurs concernés par les campagnes d'exploitation forestière. Ce déficit de communication se manifeste à travers une mauvaise préparation des conseils régionaux pour leur participation aux réunions nationales de préparation des campagnes d'exploitation; une mauvaise organisation de la réunion régionale de répartition des quotas; une mauvaise implication des conseils ruraux et chefs de villages à l'installation des exploitants dans les chantiers d'exploitation; et un manque réel de données statistiques au niveau local concernant les campagnes exécutées.

En conséquence, l'atelier a retenu la nécessité de formaliser autour du conseil régional des rencontres d'échanges entre les acteurs concernés en vue de la préparation et l'exécution des campagnes d'exploitation et de systématiser l'évaluation des campagnes d'exploitation au niveau de chaque CR en y associant les organisations d'exploitants forestiers. Cependant, les représentants des CL ont reconnu leurs manquements quant à la non application des dispositions qui leur sont offertes par les textes et s'engagent à jouer pleinement leurs rôles dans le cadre de la mise en œuvre des campagnes d'exploitation en particulier et des activités de GRN en général.

En perspectives, l'atelier national recommande entre autres:

- La mise en place d'une commission qui va poursuivre le travail entamé;
- La démultiplication des conclusions de l'atelier pour en informer les différents alliés potentiels;
- Le dépôt d'un mémorandum axé sur les recommandations fortes, démarche et outils de l'atelier auprès des ministres de l'environnement, des collectivités locales et de la décentralisation.



## Contexte de la mission

Le Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Gouvernance locale, DGL Felo, Objectif Stratégique n°2 de l'USAID/Sénégal dont l'exécution est contractée par ARD, Inc. a pour mission de contribuer à une gestion plus efficace, démocratique et responsable des services et des ressources dans les zones d'intervention. Pour atteindre cet objectif, il poursuit les quatre résultats intermédiaires-clefs suivants:

- Capacités accrues des institutions locales;
- Accès accrues aux ressources financières;
- Participation populaire accrue à la gestion et à la supervision des affaires locales;
- Mise en œuvre plus efficace des politiques et règlements liés à la décentralisation.

Parmi les ressources visées, figurent les ressources naturelles qui, en 1996 ont fait l'objet d'un transfert de compétences partagées entre l'état et les collectivités locales décentralisées (communes, communautés rurales et régions). Ce transfert permet à chaque catégorie d'acteurs d'assumer des rôles et responsabilités précis dans le processus de prise de décision dans la GRN.

Bien que la réforme de 1996 ait prévu le transfert de ressources financières aux collectivités locales en adéquation avec leurs nouvelles responsabilités, cette volonté ne s'est pas encore traduite en action pour des raisons diverses. En effet, la plupart des communautés rurales dispose de budgets dérisoires, limitant sévèrement leur capacité d'entreprendre des actions les plus fondamentales liées à l'exercice des compétences transférées. Il en est ainsi de la collecte et de l'analyse des informations, de la conduite des exercices de planification, du financement des investissements, etc. La complexité du système fiscal et la faible maîtrise des procédures et instruments fiscaux par la plupart des élus locaux font que les rares sources de recettes disponibles aux communautés rurales sont généralement sous-exploitées.

A la lumière de tout ce qui précède, il a été jugé opportun de faire l'état des lieux de la mise en œuvre des textes et règlements liés à la gestion décentralisée des ressources naturelles dans certaines communautés rurales, de voir dans quelle mesure, les collectivités décentralisées pourraient mieux tirer profit de leurs ressources naturelles.

Pour ce faire, DGL Felo a commis des consultants en décembre 2002 et janvier 2003 pour étudier la mise en œuvre effective des textes et règlements liés à la gestion décentralisée des ressources naturelles dans les communautés rurales de Kounkané, Maka, Dialacoto, Kothiary et Mampatim.

Le rapport de cette étude a fait état d'un certain nombre de révélations qu'il convenait de porter à l'attention des acteurs de ces différentes collectivités pour leur validation. C'est ainsi qu'en avril 2004, des ateliers ont été organisés dans les cinq CL concernées.

Durant ces ateliers, la mise en œuvre de plans d'aménagement et plan simple de gestion des forêts a été retenue comme solution idoine pour aider à l'amélioration des ressources financières tirées de l'exploitation des ressources naturelles dans ces communautés rurales.

En conséquence, pour permettre aux acteurs, notamment les PCR, de maîtriser les mécanismes d'élaboration de ces plans, DGL Felo, en rapport avec les inspections des Eaux et Forêts de Kolda et Tambacounda, a appuyé la tenue de rencontres régionales d'échanges en juin 2004.

En somme, les résultats pertinents issus de l'étude et des différents échanges au niveau local ont servi de base de discussion lors de la préparation (du 6 au 9 août) et de la tenue de l'atelier national le 10 août 2004 à Tambacounda. Le déroulement de cet atelier national fait l'objet du présent rapport.



## **Objectifs de l'atelier national**

### ***Objectif général***

Entamer un plaidoyer en direction des décideurs.

### ***Objectifs spécifiques***

En se basant sur les résultats de l'étude et des différents échanges locaux:

- Présenter les 2 thèmes pertinents à partir des constats faits et des problèmes posés;
- Enoncer les solutions proposées ainsi que les modalités de mise en œuvre;
- Recenser les observations et recommandations concernant les mesures pratiques à prendre sur les plans juridique, technique, organisationnel, etc. pour permettre aux collectivités et organisations locales de mieux tirer profit de leurs ressources naturelles de manière durable.

### ***Agenda de l'atelier national***

- Cérémonie d'ouverture
  - Mots du président du conseil régional de Tamba;
  - Mots de bienvenue du représentant des PCR;
  - Allocution d'ouverture du gouverneur de la région de Tamba.
- Présentation des objectifs de l'atelier national et des objectifs;
- La gestion décentralisée des ressources naturelles en Afrique et au Sénégal;
- Vue d'ensemble du processus d'analyse et d'échanges sur la mise en œuvre des textes liés à la gestion des ressources naturelles;
- Pause café;
- Présentation et exploitation du thème 1;
- Présentation et exploitation du thème 2;
- Clôture de l'atelier national.



## **Cérémonie d'ouverture**

L'atelier national de plaidoyer pour une meilleure gestion des ressources naturelles organisé à Tamba s'est déroulé le 10 août 2004, sous la présidence du gouverneur de la région, en présence des divers acteurs dont les représentants des services techniques de l'Etat, des représentants des collectivités locales ainsi que des représentants de diverses organisations actives dans la gestion des ressources naturelles.

A l'ouverture, le représentant du conseil régional a souhaité la bienvenue aux participants.

A sa suite, le représentant des PCR a exprimé le souhait que les conclusions de cet atelier soient fructueuses. Selon lui, le domaine est d'une importance capitale pour le développement durable du pays.

Le gouverneur de la région a ouvert officiellement l'atelier sur une note d'espoir pour des avancées significatives dans la gestion des ressources naturelles, conformément au vœu et à la dynamique enclenchée par l'Etat dans le processus de la décentralisation.

## **La gestion décentralisée des ressources naturelles en Afrique et au Sénégal**

Après la présentation des objectifs et de l'agenda, pour camper le contexte, Baba Bâ, inspecteur du service des eaux et forêts de Kolda a fait un exposé à suivi sur la gestion des ressources naturelles en Afrique et au Sénégal. Il a présenté le contexte de la gestion des ressources naturelles (GRN) en Afrique par l'évocation des expériences de plusieurs pays africains dont le Mali, le Bénin, etc.

Au sujet du Sénégal, Monsieur Ba a rappelé l'évolution des textes et dispositions régissant ce domaine depuis le décret du 4 juillet 1935 relatif au régime forestier qui définissait le cadre global des relations populations - foresterie. En introduisant une conception occidentale de la gestion des ressources forestières, ce texte remettait en cause les traditions qui régissaient habituellement l'utilisation des forêts et des pâturages forestiers, ressources de base des populations rurales pour la fourniture de nouvelles terres de culture, de plantes médicinales, de bois de construction, de bois de chauffe, de viande de chasse.

Après un rappel des étapes qui ont permis d'améliorer petit à petit l'implication des populations dans la GRN, monsieur Bâ a conclu ses propos sur l'entrée en vigueur de la loi sur la décentralisation et celle portant transfert de compétences aux collectivités locales en matière forestière (Loi 96-06 du 22 mars 1996 et Loi 96-07 du 22 mars 1996), qui montre la nécessité de modifier encore une fois le Code forestier.

Cette modification, apportée par la Loi 98-03 du 08 janvier 1998, vise d'une part à consacrer le pouvoir de gestion des collectivités locales sur des forêts situées hors du domaine forestier de l'Etat, d'autre part, de permettre à ces collectivités locales, de procéder au recrutement d'agents forestiers pour la surveillance des forêts relevant de leur compétence.

Les animateurs ont approfondi le contexte de l'atelier en retraçant les différentes étapes du partenariat avec DGL Felo qui ont conduit à l'atelier de la journée. (Vue d'ensemble du processus d'analyse et d'échanges sur la mise en œuvre des textes liés à la gestion des ressources naturelles).

## **La présentation des thèmes de plaidoyer**

Pour camper le cadre du plaidoyer, un sketch a été déroulé et qui met en jeu 3 personnages discutant de la situation financière de leur collectivité locale en relation avec les retombées financières issues de la GRN.

## **Thème 1: Affecter des ressources aux collectivités locales pour une meilleure prise en charge de la GRN**

Pour la présentation de ce thème, l'animateur s'est appuyé sur les éléments suivants:

### ***Les constats***

#### ***1996: 3ème phase de la décentralisation***

- Erection des régions en collectivités locales;
- Transfert de 9 compétences aux CL.

#### ***1997: Affectation progressive de fonds de dotation***

- A l'éducation;
- A la santé;
- A la culture;
- A la jeunesse et aux sports.

Cette progression témoigne de la volonté de l'Etat de permettre aux CL d'exercer efficacement les compétences transférées.

La GRN est aussi une compétence transférée et constitue un domaine important:

- Génère des recettes;
- Sert dans la pharmacopée;
- Est utile dans l'alimentation;
- Est un élément essentiel dans la tradition culturelle;
- Permet l'exploitation de charbon de bois, de bois de chauffe, de bois artisanal, de bois d'œuvre.

Mais, les ressources allouées aux CL pour la prise en charge de la GRN sont faibles. Il s'agit:

- Des recettes contentieuses de l'exploitation forestière;
- Du quote-part sur le fonds forestier national;
- Du budget des CL qui sont modiques pour permettre un investissement conséquent dans la GRN.

Il y a ainsi un déséquilibre entre les ressources financières des CL et les fonds nécessaires à la prise en charge de la GRN.

### ***Conséquences***

- La dégradation progressive des forêts;
- La disparition de certaines espèces animales et végétales (lions et éléphants, bambou et rônier);
- des difficultés, pour les CL, d'élaborer et de mettre en œuvre des plans d'aménagement ou des plans simples de gestion des forêts.

### ***Solutions***

- Transfert de ressources financières, de l'Etat vers les CL, pour leur permettre de mieux exercer leurs prérogatives à travers deux mécanismes:
  - L'affectation d'un fonds de dotation à l'environnement et à la GRN;
  - La prévision de ristournes sur toutes les recettes domaniales (forestières et de chasse) au profit des CL.

***Modalités pratiques de mise en œuvre des solutions***

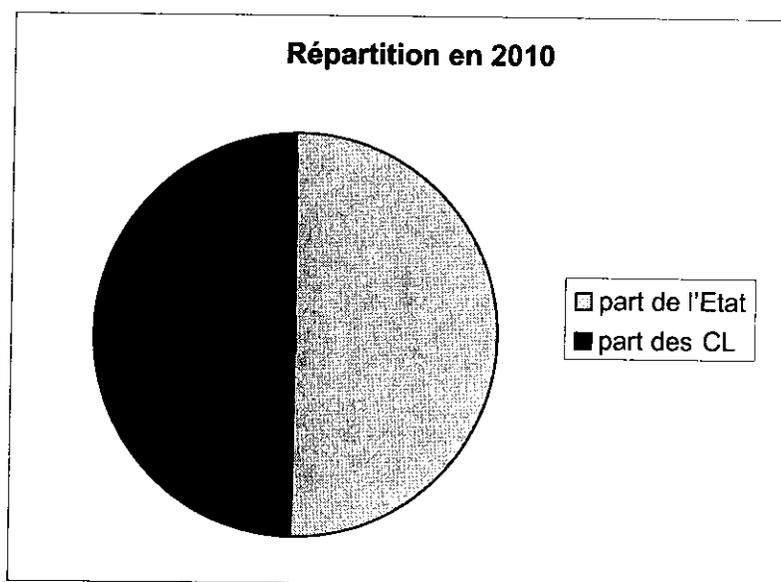
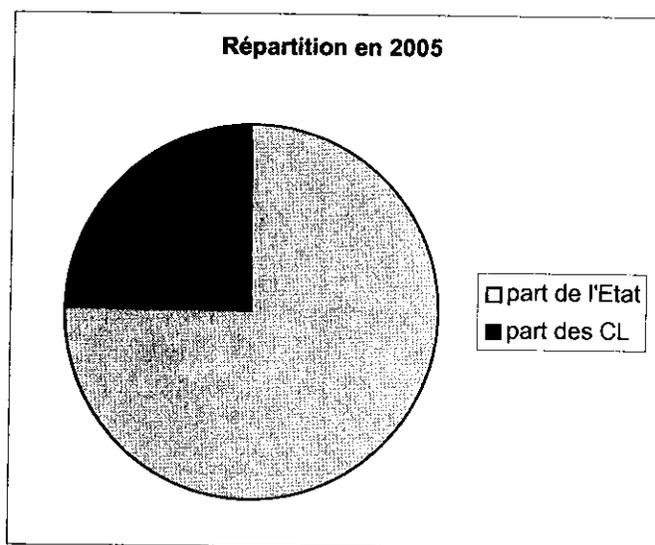
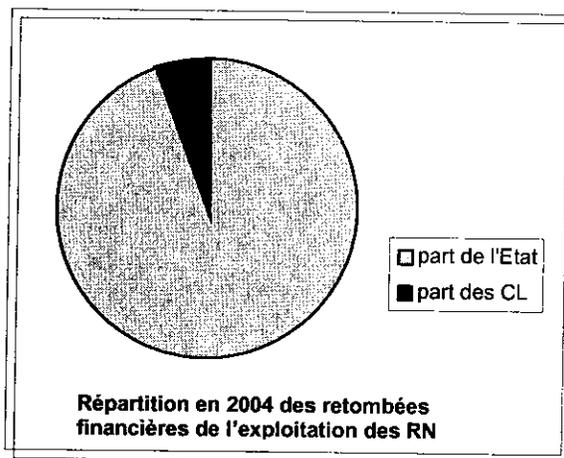
- Pour l'affectation d'un fonds de dotation à l'environnement et à la GRN, tenir compte des critères suivants:
  - La superficie des CL;
  - Le niveau de dégradation des ressources naturelles;
  - L'importance des ressources à gérer.
- Pour les ristournes:
  - Pour les ristournes sur toutes les recettes domaniales (forestières et de chasse), prévoir un taux à verser aux CL;
  - Pour les recettes contentieuses de chasse, appliquer le taux des recettes contentieuses de l'exploitation forestière.

***Engagements des CL***

- Augmenter les prévisions budgétaires pour le reboisement, la lutte contre les feux de brousse, l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement;
- Mettre en place des comités villageois pour la sensibilisation sur la lutte contre les feux de brousse;
- Elaborer et mettre en application un code local de conduite;
- Créer et renforcer les forêts communautaires;
- Recruter, former et motiver les coordinateurs des activités de surveillance.

Si les solutions préconisées sont appliquées, alors, se réalise l'hypothèse 1: Evolution positive du milieu et de la répartition des retombées financières issues de la GRN.

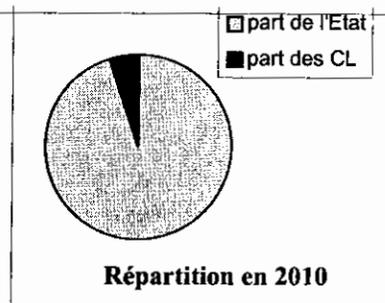
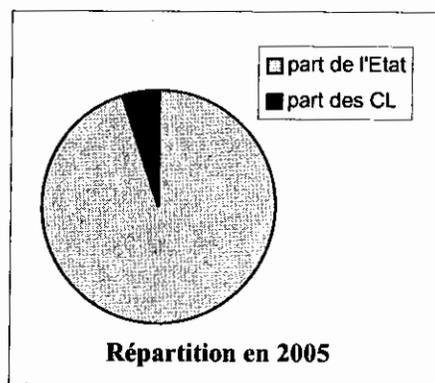
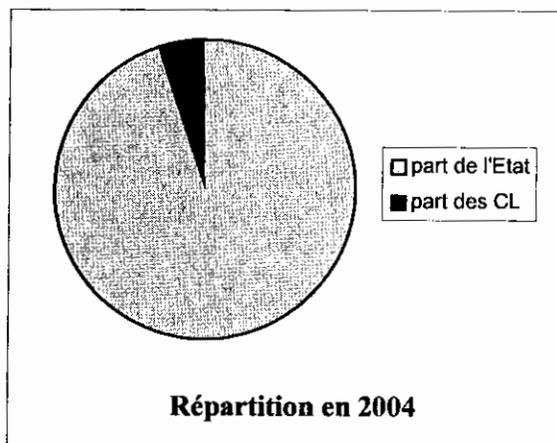
### Hypothèse 1 (win win game)



- Résultat:
  - Un Sénégal avec des ressources naturelles mieux gérées.

Si les solutions préconisées ne sont pas appliquées, alors, se réalise l'hypothèse 2: Dégradation continue des ressources naturelles et régression globale des retombées financières issues de la GRN.

### Hypothèse 2



• Résultat:

- Ce qui est arrivé au nord arrive au sud;
- Les CL ne tirent plus de retombées de la GRN, l'état non plus.

Après la présentation introductive du thème, les participants répartis en groupes ont analysé le thème et généré les productions ci-après.

### Analyse du thème 1

*Affecter des ressources aux CL pour une meilleure prise en charge de la GRN*

Groupes	Observations sur les problèmes	Observations sur les solutions	Observations sur les modalités de mise en œuvre
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence de ristournes sur les recettes domaniales au profit des CL;</li> <li>- Risque d'un accès inégal aux ristournes sur les recettes domaniales en cas de révision des textes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etendre les ristournes sur les recettes domaniales au profit des CL;</li> <li>- Accroître l'allocation du FFN aux CL ne bénéficiant pas de ristournes provenant des recettes domaniales et contentieuses.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des textes;</li> <li>- Mobilisation du FFN sur la base des programmes élaborés par les CL.</li> </ul>
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La non maîtrise des textes par les élus locaux;</li> <li>- La concentration du pouvoir de décision entre les mains de l'Etat et des services déconcentrés concernant l'utilisation du FFN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer et former les élus sur les textes liés à la GRN;</li> <li>- Modifier certaines dispositions du Code forestier et du Code de la chasse;</li> <li>- Instituer une conférence régionale pour la répartition des fonds entre les communautés rurales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier les séminaires et ateliers;</li> <li>- Affecter 75% du FFN aux collectivités locales;</li> <li>- Faire bénéficier des retombées des infractions les CL victimes de la fraude.</li> </ul>
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des capacités techniques des CL;</li> <li>- Constats non exhaustifs des problèmes par rapport à la complexité de la situation actuelle;</li> <li>- Insuffisances dans l'application des textes de la décentralisation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer le transfert des acquis techniques des inspections régionales des eaux et forêts vers les CL;</li> <li>- Elargir les pistes de financement de la GRN;</li> <li>- Mobiliser des fonds pour l'aménagement au niveau local;</li> <li>- Elargir le spectre des sources de recettes de la GRN.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décentraliser fortement les mécanismes de valorisation et de gestion durable des ressources naturelles (jusqu'au village);</li> <li>- Privilégier la structuration des organes de gestion;</li> <li>- Améliorer les mécanismes et pratiques de gestion en promouvant la transparence;</li> <li>- Faciliter l'application de conventions locales de gestion.</li> </ul>
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque d'informations des CL sur les modalités d'élaboration d'un plan d'aménagement (PA);</li> <li>- Manque de moyens pour la mise en œuvre des plans d'aménagement pour les CL qui en ont élaboré;</li> <li>- Lourdeur des procédures administratives pour la signature et la mise en œuvre des conventions types.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place par l'Etat un programme de communication et de formation pour les élus sur l'élaboration et la mise en œuvre des PA;</li> <li>- Mettre en place un fonds d'appui à la GRN;</li> <li>- Prévoir une quote-part sur les recettes domaniales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des sessions de formation continue pour les élus locaux et les chefs de village;</li> <li>- Créer des supports accessibles dans les langues nationales;</li> <li>- Mettre en place un fonds de dotation pour la GRN en tant que compétence transférée.</li> </ul>

*Affecter des ressources aux CL pour une meilleure prise en charge de la GRN (suite)*

<b>Groupes</b>	<b>Observations sur les problèmes</b>	<b>Observations sur les solutions</b>	<b>Observations sur les modalités de mise en œuvre</b>
<p> Groupe 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse des ressources des CL pour la GRN;</li> <li>- Inexistence de textes permettant la perception des ristournes sur les recettes domaniales forestières et fauniques;</li> <li>- Non maîtrise des textes actuels par les élus locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter les ressources actuelles;</li> <li>- Etablir une clé de répartition des recettes domaniales entre l'Etat et les CL;</li> <li>- Organiser l'exploitation des PFNL au nom des CL;</li> <li>- Renforcer les capacités des élus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affecter un fonds de dotation à la GRN en tenant compte, en plus des 3 critères, du degré d'exploitation des produits contingentés;</li> <li>- Mettre en place un code de conduite;</li> <li>- Elaborer des plans d'aménagement.</li> </ul>

Après la restitution par les différents groupes, une discussion a permis de clarifier certains points et de recueillir des avis sur les observations émises:

- Le taux de 75% du FFN pour les CL est exagéré;
- Le FFN sert aux CL mais sous une autre forme que celle proposée par l'atelier;
- Il est pertinent d'affecter des agents des eaux et forêts au niveau des CR sous la responsabilité des PCR.

***Présentation du thème 2: Améliorer la mise en œuvre des dispositions organisant la campagne d'exploitation des produits contingentés***

La GRN est une compétence transférée.

- Rôle central des collectivités locales;
- Existence de dispositions pour une prise en charge correcte de la compétence à deux niveaux:
  - Elaboration de plans d'aménagement pour avoir les pleins pouvoirs dans la gestion des forêts communautaires;
  - Implication des CL par l'état à toutes les étapes de fixation et de répartition des quotas.
- Difficultés dans la mise en œuvre efficace et effective des dispositions relevant des pratiques de certains acteurs.

*Quelles sont ces dispositions et les difficultés qui se posent?*

Pour répondre à ces questions, le processus d'organisation d'une campagne a été étudié.

**Analyse du thème 2**

*Améliorer la mise en œuvre des dispositions organisant la campagne d'exploitation des produits contingentés*

<b>Etapes</b>	<b>Problèmes</b>	<b>Solutions</b>
Préparation de la campagne d'exploitation forestière	- Faible implication des conseillers ruraux dans l'estimation des potentialités forestières;	- Formaliser des rencontres d'échanges entre les acteurs concernés en vue de la préparation de la campagne: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion entre CBF, CR, CV autour des estimations;</li> <li>• Réunion entre le président du conseil régional, PCR, IREF autour du rapport et de l'estimation des potentialités régionales.</li> </ul>
Réunion de la commission nationale	- Absence de concertation entre la région et la communauté rurale;	
	- Insuffisance de concertation entre régions et services techniques des eaux et forêts;	
	- Faible influence des CL sur les décisions de la commission nationale.	
Réunion de la commission régionale	- Envoi tardif des convocations aux PCR;	- Faire parvenir les convocations aux PCR accompagnées de la documentation (arrêté national, projet d'arrêté régional) au moins 15 jours avant la réunion de la commission régionale.
	- Non communication des documents préparatoires de la réunion (arrêté national, projet d'arrêté régional) aux PCR.	
Autorisation préalable du PCR	- Non information/association des chefs de village à la décision d'affectation des zones d'exploitation;	- Restitution par le PCR de l'arrêté régional au conseil rural élargi aux CV en collaboration avec le CBF.
	- Non implication du conseil rural dans l'affectation des zones d'exploitation par le PCR.	
Installation des exploitants	- Non respect des mécanismes et procédures d'installation des exploitants ( <i>sourghas</i> );	- Mise en place effective d'un comité ad hoc composé des conseillers, des CV concernés, du CBF et du comité de surveillance s'il existe.
	- Non présentation des <i>sourghas</i> aux CV favorisant ainsi l'infiltration de clandestins.	
Suivi, contrôle et évaluation de l'exploitation	- Inexistence de documentations sur les campagnes au niveau des CR	- Enregistrer progressivement les prélèvements des quantités autorisées
	- Difficultés de vérification par les CV et le conseil rural de l'évolution et de la conformité des quantités prélevées	- Systématiser la mise en place de comités de surveillance des forêts et leur implication dans le suivi de l'évacuation des quotas
	- Inexistence de restitution/validation	- Mettre en place un fonds documentaire pour l'exploitation forestière
		- Désigner un responsable du suivi de l'exploitation forestière au sein de la commission environnement du conseil rural
		- Appliquer strictement les dispositions relatives au dépôt du rapport d'exécution de la campagne par chaque organisme d'exploitants forestiers accompagné de la liste de ses membres
		- Systématiser l'évaluation de la campagne d'exploitation au niveau de chaque CR en y associant les organismes d'exploitants forestiers
		- Afficher une note succincte du rapport d'évaluation au siège du conseil rural.

**Analyse du thème 2: Améliorer la mise en œuvre des dispositions organisant la campagne d'exploitation des produits contingentés**

Etapes	Problèmes		Solutions	
	Enoncés	Observations	Enoncés	Observations
Préparation de la campagne d'exploitation forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible implication des conseillers ruraux dans l'estimation;</li> <li>- Absence de concertation entre la région et la communauté rurale;</li> <li>- Insuffisance de concertation entre régions et services techniques des eaux et forêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de la planification;</li> <li>- Faiblesses dans la communication entre les acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser des rencontres d'échanges entre les acteurs concernés en vue de la préparation de la campagne: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion entre CBF, CR, CV autour des estimations;</li> <li>• Réunion entre le président du conseil régional, PCR, IREF autour du rapport et de l'estimation régionale.</li> </ul> </li> <li>- Faire parvenir les convocations aux PCR accompagnées de la documentation (arrêté national, projet d'arrêté régional) au moins 15 jours avant la réunion de la commission régionale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les CV des zones concernées sont invités à la réunion comme observateurs.</li> </ul>
Réunion de la commission nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible influence des CL sur les décisions de la commission nationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentant des CL insuffisamment outillés du fait de l'insuffisance de la planification et de la communication.</li> </ul>		
Réunion de la commission régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi tardif des convocations aux PCR;</li> <li>- Non communication des documents préparatoires de la réunion (arrêté national, projet d'arrêté régional) aux PCR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de préparation de la réunion régionale.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui pour ces dispositions pratiques.</li> </ul>
Autorisation préalable du PCR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non information/association des chefs de village au choix des zones d'exploitation;</li> <li>- Non implication du conseil rural dans l'affectation des zones d'exploitation par le PCR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non information des conseillers sur l'affectation des zones d'exploitation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restitution par le PCR de l'arrêté régional au conseil rural élargi aux CV en collaboration avec le CBF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion (au lieu de restitution) de l'arrêté régional au conseil rural élargi aux CV;</li> <li>- Enregistrement et large diffusion des autorisations préalables délivrées par le PCR.</li> </ul>

*Analyse du thème 2: Améliorer la mise en œuvre des dispositions organisant la campagne d'exploitation des produits contingentés (suite)*

Etapas	Problèmes		Solutions	
	Enoncés	Observations	Enoncés	Observations
Installation des exploitants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non respect des mécanismes et procédures d'installation des exploitants (<i>sourghas</i>);</li> <li>- Non présentation des <i>sourghas</i> aux CV favorisant ainsi l'infiltration de clandestins.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place effective d'un comité ad hoc composé des conseillers, des CV concernés, du CBF et du comité de surveillance s'il existe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généralisation de la mise en place du comité ad hoc pour l'ensemble des produits contingentés;</li> <li>- Renforcement du contrôle de la régularité des <i>sourghas</i> par les CV, les OCB et les leaders.</li> </ul>

*Analyse du thème 2: Améliorer la mise en œuvre des dispositions organisant la campagne d'exploitation des produits contingentés (suite)*

Etapas	Problèmes		Solutions	
	Enoncés	Observations	Enoncés	Observations
Suivi, contrôle et évaluation de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inexistence de documentations sur les campagnes au niveau des CR;</li> <li>- Difficultés de vérification par les CV et le conseil rural de l'évolution et de la conformité des quantités prélevées;</li> <li>- Inexistence de restitution/validation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise ventilation de l'arrêté portant sur la campagne d'exploitation;</li> <li>- Méconnaissance du potentiel forestier de la communauté rurale;</li> <li>- Inexistence de mesures de régénération;</li> <li>- Absence de collaboration entre le SEF, les CV et le CR pour le contrôle et le suivi.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enregistrer progressivement les prélèvements des quantités autorisées;</li> <li>- Systématiser la mise en place de comités de surveillance des forêts et leur implication dans le suivi de l'évacuation des quotas;</li> <li>- Mettre en place un fonds documentaire pour l'exploitation forestière;</li> <li>- Désigner un responsable du suivi de l'exploitation forestière au sein de la commission environnement du conseil rural;</li> <li>- Appliquer strictement les dispositions relatives au dépôt du rapport d'exécution de la campagne par chaque organisme d'exploitants forestiers accompagné de la liste de ses membres;</li> <li>- Systématiser l'évaluation de la campagne d'exploitation au niveau de chaque CR en y associant les organismes d'exploitants forestiers;</li> <li>- Afficher une note succincte du rapport d'évaluation au siège du conseil rural.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui, pour le rapprochement entre SEF, CV et CR</li> <li>- Les CV riverains des zones d'exploitation doivent appuyer la mise en place de comités de surveillance</li> <li>- Renforcer les capacités des responsables des comités de surveillance</li> <li>- Renforcer les capacités du responsable du suivi évaluation de la commission environnement du conseil rural</li> <li>- Rendre accessible la base de données du système d'informations écologiques, pastorales et forestières(SIEF)</li> </ul>

## **Les prochaines étapes**

Après l'exploitation des thèmes, dans l'esprit que cet atelier national n'est que l'entame du plaidoyer, les participants ont identifié les prochaines étapes ci-après:

- Mettre en place une commission de travail qui va poursuivre le travail entamé;
- Mettre en place un cadre de concertation réunissant les élus, les services techniques spécialisés dans la GRN et les OCB actives dans ce domaine, à l'initiative du conseil régional;
- Elargir aux autres acteurs le cadre de concertation entre élus sur la GRN déjà mis en place dans la région de Tamba;
- Poursuivre l'appui et la collaboration entre CL et les agents de DGL Felo;
- Démultiplier les conclusions de l'atelier pour en informer les différents alliés potentiels;
- Déposer un mémorandum auprès du ministre chargé de l'environnement et du ministre de la décentralisation et des collectivités locales;
- Inviter le ministre de l'environnement et le ministre des collectivités locales et de la décentralisation à tenir compte des orientations, démarches et outils pour orienter les programmes qui interviennent dans la GRN.

## **Clôture de l'atelier**

A la clôture de l'atelier, le représentant des PCR a exprimé toute la satisfaction de ses collègues pour la vision partagée et la volonté commune des différents acteurs pour une meilleure gestion des ressources naturelles. Il estime que cette volonté commune a permis la production de propositions pertinentes et réalistes. Selon ses mots, les CL comptent sur l'engagement du gouverneur de la région de Tamba en qui ils voient un porte parole et un avocat auprès des plus hautes autorités de ce pays concernant la GRN. Il a fini en réitérant ses remerciements à DGL Felo et à l'ensemble des participants.

Quant au représentant du conseil régional de Tamba, il a remercié DGL Felo d'avoir accompagné ce moment de partage entre les différents acteurs de la GRN. Il estime que cet atelier a déjà atteint son but par l'approfondissement de la compréhension des enjeux liés à la GRN et a fini par exprimer sa conviction que ceci n'est qu'un premier pas qui sera suivi par d'autres activités qui concourent à une meilleure gestion des ressources naturelles au bénéfice des populations et des différents acteurs.

Le gouverneur a clôturé l'atelier en se félicitant de la qualité du travail effectué et des résultats atteints. Il a rappelé la nécessité, pour les CL, de s'approprier les compétences qui leur sont transférées et a réaffirmé la ferme volonté de l'Etat d'avancer et de toujours avancer dans la mise en œuvre de la décentralisation.



## Annexe

## Liste des participants et données utiles

N°	Prénom et nom	Sexe	Ville/Village de résidence	Fonction	Elu	Structure/Organisation	Contact personnel	Téléphone
1.	Alcaly Sao	M	Colibantan	Coordinateur GTT		CR Maka	Colibantan	982 40 78
2.	Malang Mballo	M	Saré Bidji	Coordinateur GTT		CR Saré Bidji	Saré Bidji	574 04 38
3.	Finté Boiro	M	Koukané	Membre GTT		GTT	Koukané	936 70 32
4.	Ibrahima Sabaly	M	Koukané	Membre GTT	X	Conseil rural	Koukané	997 55 22
5.	Lamine Konté	M	Dialacoto	Elu	X	Conseil rural	Dialacoto	982 36 04
6.	Bocar Tacourou	M	Dialacoto	Elu	X	Conseil rural	Dialacoto	937 86 28
7.	Karfa Cissao	M	Dialacoto	Coordinateur GTT	X	GTT	Dialacoto	982 36 03
8.	Karamokho Kaba	M	Kothiary	Coordinateur GTT	X	GTT	Kothiary	937 93 86/83
9.	Ousseynou Diarra	M	Kothiary	Pdt commission environnement	X	Comm. Envir.	Kothiary	983 84 08
10.	Samba Baldé	M	Mampatim	Pdt commission environnement	X	CR Mampatim	Mampatim	936 74 08
11.	Sara Mballo	M	Mampatim	Pdt commission jeunesse	X	CR Mampatim	Mampatim	996 74 01
12.	Yoro Sané	M	Ndorna	PCR	X	CR Ndorna	Ndorna	936 61 38
13.	Mamadou Baldé	M	Mampatim	PCR	X	CR Mampatim	Mampatim	936 74 09
14.	Ousseynou Diarra	M	Kothiary	Pdt commission environnement	X	CR Kothiary	Kothiary	983 84 08
15.	Amadou Baldé	M	Kolda	ARD		ARD Kolda	Kolda	
16.	Boulangier Peracod	M	Dakar	Peracod		Peracod GTZ	Dakar	832 64 71
17.	Jorez	F	Dakar	Peracod		Peracod GTZ	Dakar	832 64 71
18.	Ousmane Ndao	M	Dakar	USAID		USAID Dakar	Dakar	869 61 00
19.	Lamine Konté	M	Dialacoto	PCE	X	CR Dialacoto	Dialacoto	982 36 04
20.	Samba Baldé	M	Mampatim	PCE	X	CR Mampatim	Mampatim	936 74 08
21.	Abdoul Wahab Bâ	M	Dakar	USAID		USAID Dakar	Dakar	
22.	Moussa Coulibaly	M	Kolda	DGL Felo		DGL Felo	Kolda	561 33 02
23.	Sidy Diouf	M	Koukané	Sous préfet		S/préfecture	Koukané	997 55 02
24.	Coumba Ndoffène Diouf	M	Dakar	Etudiant		Etudiant	Dakar	577 82 85

## Liste des participants et données utiles (suite)

N°	Prénom et nom	Sexe	Ville/Village de résidence	Fonction	Elu	Structure/Organisation	Contact personnel	Téléphone
25.	Moussa Baldé	M	Diassina	PCR	X	CR Saré Bidji	Diasina, 936 60 91	522 65 92
26.	Baganda Sakho	M	Kothiary	PCR	X	CR Kothiary	Kothiary	937 93 86
27.	Aminata Badiane	F	Dakar	USAID		USAID	Dakar	869 61 00
28.	Baba Bâ	M	Kolda	IREF		IREF Kolda	Kolda, 996 12 17	531 06 50
29.	Amadou Tidiane Dabo	M	Koumpentoum	Sous préfet		S/préfecture	Koumpentoum	982 21 04
30.	Mamadou Diokh	M	Kolda	PCE		PCE Pata	Pata	936 60 69
31.	Ousmane Simakha	M	Kounkané	PCR	X	CR Kounkané	Kounkané	997 55 17
32.	Thiéro Dior	M	Dialacoto	Vice PCR	X	CR Dialacoto	Dialacoto	937 86 10
33.	Abib Léon Ndiaye	M	Tamba	Adjoint au gouverneur		Gouvernance	Tamba	981 16 86
34.	Mamadou Sakho	M	Tamba			Mairie	Tamba	646 62 33
35.	Babacar Dione	M	Tamba	PROGEDE		PROGEDE	Tamba	981 23 24
36.	Samba Diop	M	Koussanar	ASCOM		CR Koussanar	Koussanar	511 50 39
37.	Ibrahima Sabaly	M	Kounkané	Membre GTT	X	CR Kounkané	Kounkané	997 55 22
38.	Pathé Dieng	M	Kothiary	Vice PCR	X	CR Kothiary	Kothiary	554 99 90
39.	Samy Daniff	M	Kolda	Membre conseil régional	X	C. régional	Kolda	996 16 81
40.	Mamadou Gassama	M	Maka	PCR	X	C R Maka	Maka	982 40 01
41.	Babacar Faye	M	Tamba	IREF		IREF Tamba	Tamba	981 11 45
42.	Sidy Coulibaly	M	Tamba	Représentant ARD		ARD Tamba	Tamba	981 30 11
43.	Bocar Diao	M	Kolda	Coordonnateur		PSPI	Kolda	996 14 30
44.	Lansana Bodian	M	Kolda	ATEF		PSPI	Kolda	996 14 30
45.	Annette Emrich	F	Kolda	CTP		PSPI	Kolda	996 14 30
46.	Papa Wagué Seck	M	Maka	ASCOM		CR Maka	Maka	982 40 01
47.	Limalé Diack	M	Goudiry	ASCOM		CR	Goudiry	574 46 54
48.	Aly Bocar Hanne	M	Tamba	Agent ARD		ARD Tamba	Tamba	532 78 96
49.	Amadou Moctar Ndiaye	M	Tamba	Secrétaire élu	X	C. régional	Tamba	640 03 95

**Liste des participants et données utiles (suite)**

N°	Prénom et nom	Sexe	Ville/Village de résidence	Fonction	Elu	Structure/Organisation	Contact personnel	Téléphone
50.	Mamadou Sow	M	Tamba	Exploitant forestier		Union régionale	Tamba	981 23 88
51.	Papa Baïdy Sy	M	Kolda	Adjoint coordonnateur		PAEFK	Kolda	996 12 21
52.	Sagane Thiaw	M	Dakar	Doctorant		UCAD	Dakar	552 72 29
53.	Dabel Bâ	M	Tamba	Responsables des opérations		Africare	Tamba	643 54 67
54.	Mamadou Fall	M	Tamba	Directeur		ANCAR	Tamba, 981 30 29	642 58 22
55.	Pape Sarr	M	Tamba	Assist A		AG/GRN	Tamba	939 80 10
56.	Bob Winterbottom	M	Tamba	Chef d'équipe		AG/GRN(Wula Nafa)	Tamba	939 80 10
57.	Mody Diop	M	Tamba	Chef de projet		ADDEL	Tamba	569 37 61
58.	Tarek Daher	M	Tamba	Stagiaire		ADDEL	Tamba	512 29 07
59.	Agna Diallo	M	Tamba	Exploitant forestier		Union Régionale des Exploitants forestiers	Tamba	981 14 58
60.	El Hadji Waly	M	Tamba	Secrétaire Elu	X	Conseil Régional	Tamba, 981 26 51	547 94 56
61.	Cheikh Tidiane Cissokho	M	Koulor	ASCOM		CR	Koulor, 533 12 12	937 93 41

**Equipe de facilitation et d'encadrement**

<b>N°</b>	<b>Prénom et nom</b>	<b>Sexe</b>	<b>Structure</b>	<b>Contact</b>
1.	Abdou Sene	M	DGL Felo	865 12 00
2.	Awa Ndiaye Diouf	F	DGL Felo	865 12 13
3.	Abdourahmane Djire	M	DGL Felo	865 12 00
4.	Mame Mory Diagne	M	DGL Felo	865 12 00
5.	Awa Fall Diop	F	Consultante	683 76 16
6.	Cheikh Dieng	M	Consultant	638 27 55
7.	Lamine Dramé	M	Consultant	